Réseau de transport d'électricité

GUIDE D'IMPLEMENTATION DES MESSAGES DU SYSTEME D'INFORMATION

DANS LE CADRE DES REGLES EXPERIMENTALES BRETAGNE

Version applicable du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 4
1. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION 4
2. VUE D'ENSEMBLE DES ECHANGES EN J-1 ET J 5
3. HEURES ET GESTION DU CHANGEMENT D'HEURES 5
4. REGLES CONCERNANT LE FORMAT DES FICHIERS 5
II. MODALITES D'ENVOI DES PROGRAMMES PREVISIONNELS 6
1. FORMAT DU FICHIER D'ENVOI DES PROGRAMMES PREVISIONNELS 6
2. CONTENU 7
A. EN-TETE DU FICHIER 7
B. CORPS DU FICHIER 8
C. FIN DU FICHIER 9
D. EXEMPLE DE FICHIER 9
III. MODALITES D'ENVOI DES ORDRES D'AJUSTEMENT 11
1. TRANSMISSION DES ORDRES D'ACTIVATION 11
2. FORMAT DU MAIL 11
A. OBJET DU MAIL 11
B. CONTENU DU MAIL 12
C. EXEMPLE DE MAIL 12
IV. MODALITES D'ENVOI DES EMAILS DE TEST 13
1. OBJET DU MAIL 13
2. CONTENU DU MAIL 13
V. MODALITE DE RECEPTION DES ACCUSES DE RECEPTION 14
1. ACCUSE DE RECEPTION TECHNIQUE 14
A. OBJET DU MAIL 15

B. CONTENU DU MAIL 15

2. ACCUSE DE RECEPTION FONCTIONNEL 15

A. OBJET DU MAIL 15

B. CONTENU DU MAIL 15

I. PREAMBULE

1. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

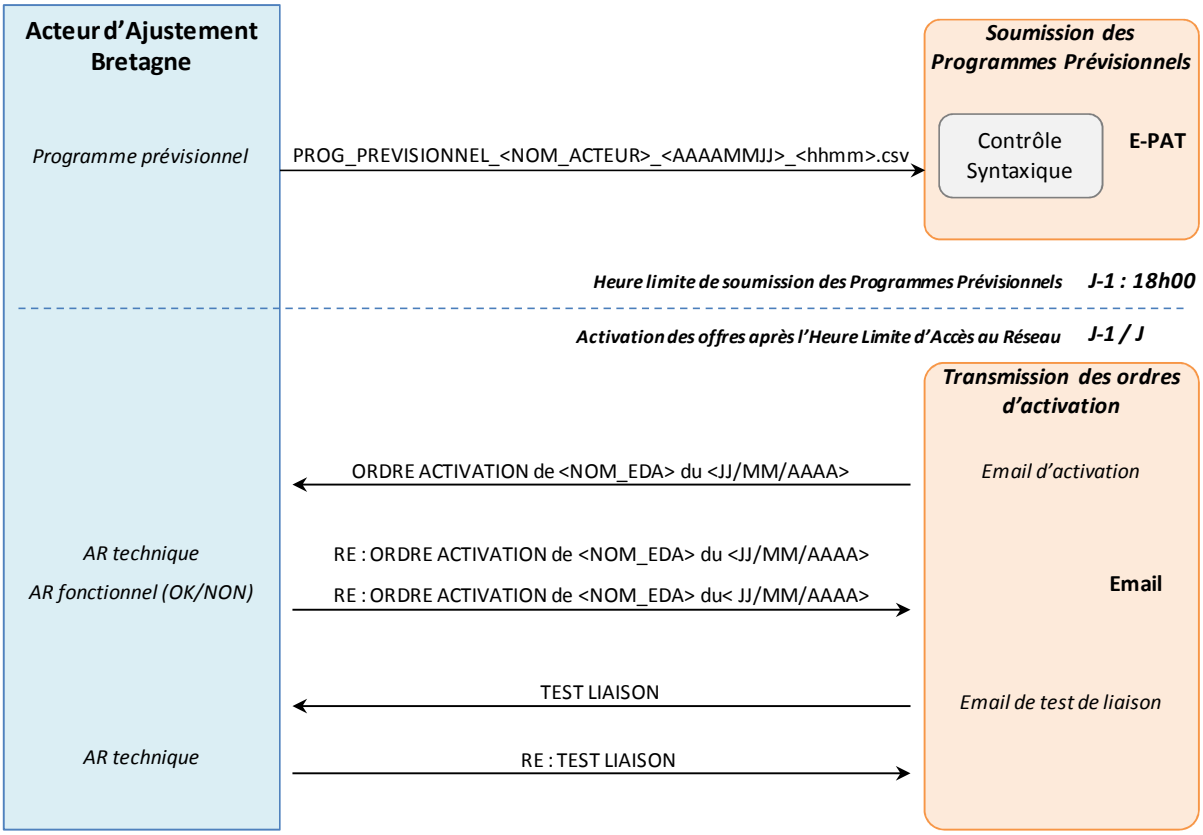
Ce document est destiné aux Acteurs qui ont signé un Accord de Participation aux Règles Expérimentales Bretagne.

Ce document définit les caractéristiques des messages informatiques échangés entre RTE et les Acteurs d'Ajustement participant à l'Expérimentation Bretagne.

Les messages concernés sont :

- les fichiers informatiques de déclaration des Programmes Prévisionnels des EDA éligibles à l'Expérimentation Bretagne ;
- les messages relatifs à l'envoi des Ordres d'Ajustement pour ces EDA ;
- les messages relatifs au test quotidien de la liaison mail RTE/Acteur d'Ajustement ;
- les accusés de réception techniques à chaque réception d'un email en provenance de la boîte mail ajustement@services.rte-france.com ;
- les accusés de réception fonctionnels à chaque réception d'un email d'Ordre d'Activation en provenance de RTE.

2. VUE D'ENSEMBLE DES ECHANGES EN J-1 ET J



3. HEURES ET GESTION DU CHANGEMENT D'HEURES

Toutes les heures sont indiquées en heure locale française.

Les jours de changement d'heure, les chroniques demi-horaires fournies par l'Acteur d'Ajustement à RTE restent sur 48 valeurs (pas de fichiers avec des chroniques de 46 ou 50 valeurs).

4. REGLES CONCERNANT LE FORMAT DES FICHIERS

D'une manière générale et sauf indication précisée dans le texte :

- le point virgule ne doit pas être utilisé comme caractère à l'intérieur d'une valeur ou d'un commentaire. Il est exclusivement réservé comme séparateur de champ ;
- les 26 lettres de l'alphabet (sans accent et diacritique) et les chiffres sont les seuls caractères autorisés. Les caractères suivants ne doivent pas être inclus dans les champs commentaires : caractères accentués, < , > , ' , " , . , ; et & ;
- dans les noms de fichier, les données situées à l'intérieur des signes suivants < > sont des données variables. Les autres éléments doivent être repris tels quels dans le nom du fichier.

II. MODALITES D'ENVOI DES PROGRAMMES PREVISIONNELS

Dans le cadre des Règles Expérimentales Bretagne mises en place au 1er novembre 2012, les Acteurs d'Ajustement qui disposent d'EDA éligibles à l'Expérimentation Bretagne envoient à RTE au plus tard la veille pour le lendemain des Programmes Prévisionnels (de production ou de consommation) à la maille EDA. Le Programme Prévisionnel d'EDA est utilisé pour effectuer le contrôle de réalisé.

L'Acteur d'Ajustement envoie un seul fichier pour l'ensemble de ses EDA.

Ce chapitre présente le format des fichiers contenant les Programmes Prévisionnels pour l'envoi avant l'heure du Guichet (fixée par les règles à 18h en J-1).

Emetteur	Front Office RTE	Format
Acteur d'Ajustement	E-PAT	Fichier .csv

Contrôles syntaxiques
Des contrôles syntaxiques sur les contenus et les noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Si une incohérence est détectée, l'ensemble du fichier est rejeté.

Des messages d'erreurs et d'information aident l'Acteur d'Ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier. Si l'Acteur d'Ajustement souhaite corriger le fichier, il doit fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)
Les fichiers de déclarations de Programmes Prévisionnels peuvent être transmis jusqu'à 30 jours à l'avance.

Les Programmes Prévisionnels peuvent être redéclarés autant de fois que l'acteur le souhaite avant 18h en J-1. Ils ne peuvent ni l'être après 18h en J-1 ni en infra journalier.

1. FORMAT DU FICHIER D'ENVOI DES PROGRAMMES PREVISIONNELS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

PROG_PREVISIONNEL_<NOM_ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou Format
<NOM_ACTEUR>	Acteur d'Ajustement (identifiant communiqué à RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) du Guichet de déclaration	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure et minute) du Guichet de déclaration	hhmm La seule valeur autorisée est : 1800 (pour 18h)

Le paramètre NOM_ACTEUR est défini conjointement entre RTE et l'Acteur d'Ajustement dans le cadre de l'Expérimentation Bretagne.

Exemple : PROG_PREVISIONNEL _<NOM_ACTEUR>_20121119_1800.csv correspond aux prévisions de programme des EDA de l'Acteur d'Ajustement « NOM_ACTEUR » soumis au Guichet de 18h le 19/11/2012 et correspondant aux prévisions de programme du 20/11/2012.

A noter que les Programmes Prévisionnels peuvent être envoyés plusieurs jours à l'avance, la date dans le nom du fichier doit tout de même faire référence à la date du Guichet J-1 auquel le fichier sera soumis.

Typiquement, dans l'exemple précédent, le fichier PROG_PREVISIONNEL_<NOM_ACTEUR>_20121119_1800.csv peut être soumis via E-PAT par l'Acteur d'Ajustement avant le 19/11/2012 (exemple le 17/11/2012) mais comme les données correspondent aux prévisions de programme du 20/11/2012, la date du fichier doit bien être « 20121119 ».

2. CONTENU

A. EN-TETE DU FICHIER

1ère ligne :

Date de constitution du fichier ; Heure de constitution du fichier ;

2ème ligne :

Nom de l'Acteur d'Ajustement; Date de validité de la déclaration; Date du Guichet de déclaration J-1 ; Heure du Guichet de déclaration;

Avec :

Champ	Description	Valeur ou Format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure, minute, seconde) de constitution du fichier	hhmmss
Nom de l'Acteur d'Ajustement	Identifiant communiqué à RTE	
Date de validité de la déclaration	Date (Année, Mois, Jour) sur laquelle portent les données déclarées	AAAAMMJJ
Date du Guichet de déclaration	Date (Année Mois Jour) du Guichet J-1 auquel est soumis le fichier	AAAAMMJJ
Heure du Guichet de déclaration	Horaire (heure, minute) du Guichet de déclaration	hhmm La seule valeur autorisée est : 1800 (pour 18h)

B. CORPS DU FICHIER

Le fichier contient 2 lignes pour chaque EDA :

Identifiant EDA;Type de déclaration;Commentaire;

Type chronique;Valeur PP1;Valeur PP2; ……..;Valeur PP 48;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou Format
Identifiant EDA	Code de l'EDA communiqué à RTE	
Type de déclaration	Indicateur du type de déclaration	Nombre entier « 0 » pour déclaration J-1
Commentaire	Commentaire libre	50 caractères maximum
Type chronique	Désigne le contenu de la chronique sur la ligne concernée. Il n'y a qu'un seul type de chronique par EDA.	« PI » : chronique d'Injection correspondant à une EDA Injection « PS » : chronique de Soutirage, correspondant à une EDA Soutirage.
Valeur PP1 à PP48	Valeur de la puissance (d'injection ou de soutirage) sur chacun des 48 pas demi-horaires	Entier positif ou nul en MW

C. FIN DU FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être <EOF> (avec les chevrons).

D. EXEMPLE DE FICHIER

PROG_PREVISIONNEL _ACTEUR1_20121119_1800.csv est le fichier des prévisions de programme des 2 EDA de l'Acteur d'Ajustement ACTEUR1 soumis au Guichet de 18h le 19/11/2012 et correspondant aux Programmes Prévisionnels pour la journée du 20/11/2012 de EDA1 (EDA Injection) et EDA2 (EDA Soutirage).

20121119;141857;

ACTEUR1;20121120;20121119;1800;

EDA1;0;Aucun;

PI;10;13;14;17;19;21;21;21;21;18;18;18;15;15;15;15;14;14;14;14;12;12;12;12;11;11;11;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;10;20;10;10;10;10;10;10;

EDA2;0;Aucun;

**PS;20;20;20;20;20;20;20;20;20;20;20;19;19;19;19;19;20;20;20;18;20;20;20;20;20;20;20;20;20;20;20

III. MODALITES D'ENVOI DES ORDRES D'AJUSTEMENT

Dans le cadre des Règles Expérimentales Bretagne mises en place au 1er novembre 2012, les Acteurs d'Ajustement qui disposent d'EDA éligibles à l'Expérimentation Bretagne reçoivent les Ordres d'Ajustement de façon informatisée par email (canal contractuel) et, s'ils le souhaitent, par SMS. Il n'y a pas d'appel téléphonique de l'interlocuteur RTE à l'Acteur d'Ajustement pour transmettre l'Ordre d'Ajustement.

RTE envoie un email d'Activation à l'Acteur d'Ajustement pour chaque EDA et pour chaque Ordre d'Ajustement.

1. TRANSMISSION DES ORDRES D'ACTIVATION

Ce chapitre présente le format des emails envoyés par RTE lors d'une activation d'un Ordre d'Ajustement d'une EDA

Emetteur	Envoi Front Office RTE	Format
RTE	Mail	Mail texte brut

2. FORMAT DU MAIL

RTE envoie l'Ordre d'Ajustement d'une EDA par un email d'Activation à l'Acteur d'Ajustement concerné. L'email comprend le nom de l'EDA activée, l'identifiant de l'Offre l'heure de début et de fin d'Activation.

A. OBJET DU MAIL

L'email envoyé depuis la boîte aux lettres ajustement@services.rte-france.com aura comme objet :

ORDRE ACTIVATION de <NOM_EDA> du <JJ/MM/AAAA>

Avec JJ/MM/AAAA (Jour/Mois/Année) correspondant à la date de l'Activation. Si un Ordre passé pour le jour J implique un Ajustement qui se prolonge le lendemain, en J+1, RTE envoie 2 emails distincts, l'un pour J et l'autre pour J+1.

Un Ordre d'Activation peut donc être envoyé la veille (à partir de l'Heure Limite d'Accès au Réseau fixée à 16h30) pour le lendemain.

Les emails ne sont pas chiffrés.

B. CONTENU DU MAIL

Identifiant EDA;Identifiant Offre;Date de début d'Activation;Date de fin d'Activation;

Avec :

Champ	Description	Valeur ou Format
Identifiant EDA	Code de l'EDA communiqué à RTE	
Identifiant Offre	Identifiant SyGA de l'Offre	Entier
Date de début d'Activation	Date (jour-mois-année) et heure (heure:minute) du début de l'Ordre d'Activation	JJ-MM-AAAA hh:mm
Date de fin d'Activation	Date (jour-mois-année) et heure (heure:minute) de la fin de l'Ordre d'Activation	JJ-MM-AAAA hh:mm

Il y aura autant de lignes par EDA que de changements de plage de prix sur la période d'ajustement (changement d'identifiant d'Offre).

C. EXEMPLE DE MAIL

OBJET DU MAIL	ORDRE ACTIVATION de EDA1 du 13/11/2012	Il s'agit de l'objet de l'email envoyé par RTE pour l'activation de l'EDA1 le 13/11/2012
CORPS DU MAIL	EDA1;1558074;13-11-2012 08:25;13-11-2012 11:00; EDA1;1558075;13-11-2012 11:00;13-11-2012 11:45;	RTE active EDA1 le 13/11/2012 de 08h25 à 11h45. L'ordre étant à cheval sur 2 plages de prix (1 identifiant de l'Offre de 08h25 à 11h00 et un autre de 11h00 à 11h45), le corps de l'email envoyé par RTE à l'Acteur d'Ajustement auquel appartient l'EDA1 contiendra 2 lignes : une ligne par identifiant d'Offre.

IV. MODALITES D'ENVOI DES EMAILS DE TEST

Quotidiennement et à une heure déterminée de façon aléatoire, RTE envoie un email de test qui a pour but de vérifier tous les jours du contrat (week-ends et jours fériés compris) que la connexion email « RTE/Acteur d'Ajustement » est fonctionnelle.

Ce chapitre présente le format des emails envoyés par RTE lors des tests quotidiens effectués.

Emetteur	Envoi Front Office RTE	Format
RTE	Mail	Mail texte brut

1. OBJET DU MAIL

L'email envoyé depuis la boîte aux lettres ajustement@services.rte-france.com aura comme objet :

TEST LIAISON

Les emails de test ne sont pas chiffrés.

2. CONTENU DU MAIL

Le contenu de l'email sera : **Test**

V. MODALITE DE RECEPTION DES ACCUSES DE RECEPTION

Ce chapitre présente le format des emails envoyés par les Acteurs d'Ajustement lors de la réception d'emails dont l'émetteur est : ajustement@services.rte-france.com.

Emetteur	Envoi Front Office RTE	Format
Acteur d'Ajustement	Mail	Mail texte brut

A la réception d'un email dont l'émetteur est ajustement@services.rte-france.com, l'Acteur d'Ajustement doit envoyer à RTE à partir de son adresse email contractuelle :

- un **accusé de réception dit « technique »** qui permet à RTE de s'assurer que le message a été correctement acheminé jusqu'à sa destination finale (boîte email de l'Acteur d'Ajustement). Cet accusé de réception technique doit être envoyé à RTE qu'il s'agisse d'un Ordre d'Activation ou d'un test quotidien ;

- un **accusé de réception dit « fonctionnel » UNIQUEMENT** s'il s'agit d'un email d'Ordre d'Activation. Il n'y a pas d'envoi d'accusé de réception fonctionnel pour le test quotidien. Cet accusé de réception fonctionnel permet à RTE de s'assurer que l'Acteur d'Ajustement a lu le message et de savoir si ce dernier est en mesure de réaliser l'Ajustement qui lui est demandé.

Les accusés de réception ne sont pas chiffrés.

1. ACCUSE DE RECEPTION TECHNIQUE

A chaque réception d'un email en provenance de la BAL ajustement@services.rte-france.com, l'Acteur d'Ajustement renvoie immédiatement un accusé de réception technique (exemple : paramétrage de sa boite de réception).

L'email en provenance de RTE peut être une véritable activation comme un test (test quotidien).

Cet accusé de réception technique doit être reçu par RTE **dans les 10 minutes après envoi de l'email par RTE**.

Si ce délai n'est pas respecté, RTE considèrera que l'Acteur d'Ajustement n'a pas envoyé son accusé de réception technique.

L'émetteur de l'email est la personne (adresse email) dûment désignée dans le Périmètre d'Ajustement.

A. OBJET DU MAIL

- S'il s'agit d'un accusé de réception de l'email de test, l'objet de l'email est :
  RE : TEST LIAISON

- S'il s'agit d'un accusé de réception d'une véritable activation, l'objet de l'email est :
  RE : ORDRE ACTIVATION de <NOM_EDA> du <JJ/MM/AAAA>

B. CONTENU DU MAIL

Le contenu de l'email est entièrement vide dans les 2 cas.

2. ACCUSE DE RECEPTION FONCTIONNEL

A chaque réception d'un email de demande d'Activation de la part de RTE, l'Acteur d'Ajustement doit envoyer un accusé de réception fonctionnel précisant s'il est en capacité d'exécuter l'Ordre demandé.

Cet accusé fonctionnel doit être envoyé par l'Acteur d'Ajustement et reçu par RTE **avant l'Instant d'Activation**.

Si ce délai n'est pas respecté par l'Acteur d'Ajustement, RTE considèrera que l'Acteur d'Ajustement n'a pas envoyé son accusé de réception fonctionnel.

Afin d'envoyer son accusé de réception fonctionnel, l'Acteur d'Ajustement fait un « Répondre » à l'email envoyé par RTE.

L'émetteur de l'email de réponse sera la personne (adresse email) dûment désignée dans l'Accord de Participation.

A. OBJET DU MAIL

RE : ORDRE ACTIVATION de <NOM_EDA> du <JJ/MM/AAAA>

B. CONTENU DU MAIL

Sur la première ligne du corps du message, l'Acteur d'Ajustement doit indiquer s'il est en mesure ou non de respecter l'Ordre d'Ajustement envoyé par RTE.

Si l'Acteur d'Ajustement est en capacité d'exécuter l'Ordre, la première ligne contient : **OK**

Si l'Acteur d'Ajustement n'est pas capable de respecter l'Ordre, la première ligne contiendra : **NON**

Il n'y aura pas de justification de l'incapacité de l'Acteur d'Ajustement à mettre en œuvre l'Ordre demandé par RTE.

Les lignes suivantes contiendront le message précédemment envoyé par RTE.